



COMITÉ DE RÉVISION DE LA PLANIFICATION (CRP)
RÉUNION NO 2015-01
Le 19 février 2015

PROCÈS-VERBAL

La réunion a eu lieu dans la salle communautaire de l'édifice municipal de Rivière-Verte à compter de 19 h sous la présidence de M. Luc Frenette.

Membres présents

Michael Bossé
Alain Martel
Luc Frenette

Charles Bouchard
Guy Michaud

Membres absents

Josée Levesque

Personnel

Directeur, service d'urbanisme
Adjointe administrative

Maurice D'Amours
Nathalie Roy

Article 2015-01, 01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Charles Bouchard, appuyé de M. Guy Michaud que l'Ordre du jour soit adopté tel que présenté.
Adoptée à l'unanimité

Article 2015-01, 02 PROCÈS-VERBAL RÉUNION MENSUELLE NO 2014-10

Il est proposé par M. Charles Bouchard, appuyé de M. Michael Bossé que le procès-verbal de la réunion mensuelle no 2014-10 soit accepté tel que présenté.
Adoptée à l'unanimité

Article 2015-01, 03 DIVULGATION D'INTÉRÊT

Aucun

Article 2015-01, 04 SAINT-ANDRÉ

Arthur Levesque – 169, chemin Després, Saint-André
(CSR.6685 – 19 février 2015)

Le requérant demande, sous l'article 36 b) de l'Arrêté de zonage de la Communauté rurale de Saint-André, une dérogation de 1,5 m (5 pi) afin d'agrandir le garage existant annexé à la résidence qui sera situé à 6 m (20 pi) de la marge de retrait du chemin Bidou.

Considérant que la construction ne nuira pas à la visibilité, il est proposé par M. Guy Michaud, appuyé de M. Alain Martel que la dérogation soit acceptée.

Adopté

Article 2015-01, 05 SAINT-QUENTIN

Cindy Beaulieu – 9, chemin Violette, Saint-Quentin
(CSR.5807 – 19 février 2015)

La requérante demande, sous l'Article 39 de la Loi sur l'urbanisme, une modification à l'arrêté de zonage afin d'opérer une garderie (40 enfants) au 9, rue Violette à Saint-Quentin (Nid 50255397).

Considérant que cet emplacement a déjà accueilli une garderie, que l'activité va répondre à toutes les exigences des divers ministères, il est proposé par M. Michael Bossé, appuyé de M. Alain Martel que le CRP recommande au conseil d'adopter la modification proposée.

Adopté à l'unanimité

Article 2015-01, 06 SAINT-QUENTIN**Saint-Quentin – Arrêté municipal no 27-2002-07**
(CSR.5807 – 19 février 2015)

Le conseil municipal propose d'effectuer une mise à jour de son Arrêté de zonage no 27-2002, il demande l'avis au CRP sur les modifications proposées suivantes :

1. Modifier la désignation du « Comité consultatif » dans la Partie 1 de l'arrêté pour être remplacée par : désigne le Comité de révision de la planification (CRP) de la Commission de services régionaux Nord-Ouest (CSRNO).
2. Ajouter l'alinéa 2.5 (3) suivant :

Droits et tarifications

Le Conseil, en conformité avec l'article 64.1 de la Loi sur l'urbanisme, prescrit les droits suivants concernant les services d'urbanisme et d'aménagement fournis par la municipalité et de la CSRNO.

• Attestation de zonage :	100 \$
• Attestation de conformité à l'arrêté de zonage et des droits afférents :	100 \$
• Application pour toutes dérogations :	250 \$
• Approbation ou exemption de document :	100 \$
• Application pour un usage temporaire :	200 \$

3. Ajouter l'alinéa 8.5 (5) suivant :
 - Un conteneur d'expédition, une remorque ou une construction similaire ne doivent pas servir de bâtiment accessoire, sauf dans les zones agricole-sylvicole (AS) et industrielle (ID);
 - Les véhicules à moteur, véhicules récréatifs, camions gros porteurs, véhicules tracteurs, conteneurs conçus pour le transport commercial, tracteurs agricoles, engins de construction routière et tout autre véhicule tracté ou propulsé par tout type d'énergie, même si leurs roues ont été démontées, ne doivent pas être utilisés comme bâtiment ou structure accessoires, sauf dans les zones agricole-sylvicole (AS) et industrielle (ID).

Il est proposé par M. Charles Bouchard, appuyé de M. Michael Bossé que le CRP recommande au conseil municipal d'adopter les modifications telles que proposées.

Adopté à l'unanimité

Article 2015-01, 07 RAPPORT DE LOTISSEMENT

Il est proposé par M. Alain Martel, appuyé de M. Michael Bossé que le rapport de lotissement soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Article 2015-01, 08 RAPPORT DE CONSTRUCTION

Il est proposé par M. Charles Bouchard, appuyé de M. Guy Michaud que le rapport de construction soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Article 2015-01, 09 COMITÉ DE RÉVISION DE LA PLANIFICATION

M. Maurice D'Amours explique aux membres que le comité à diminuer de quatre (4) membres dû au retrait de la Ville d'Edmundston et de la Ville de Grand-Sault ainsi que le village de Drummond. Deux (2) autres membres seront nommées prochainement par la CSR afin d'augmenter le comité à huit (8) membres, le mandat des membres est de un (1) à trois (3) ans.

On demande la question si les membres actuels sont toujours intéressés de poursuivre sur le comité. Tous sauf M. Guy Michaud disent vouloir continuer. Il fut décidé d'attendre la nomination du comité par la CSR avant de procéder aux élections et élire un nouveau président.

Article 2015-01, 10 AJOURNEMENT

L'ajournement est proposé par M. Michael Bossé à 19h50.

Maurice D'Amours, directeur, service d'urbanisme

Nathalie Roy - Secrétaire de séance

Date

Luc Frenette – Vice-président